

Google reprend l'indexation des livres

»

Nous avons démarré avec les réserves des bibliothèques, qui contiennent le plus de livres anciens ou hors de circulation, mais aussi quelques livres récents», a déclaré sur le blog de la firme Adam Smith, le responsable du projet Google Print. « *Cela dit, nous voulons rendre tous les livres faciles à trouver, et comme nous l'avons fait pour les anciennes parties des bibliothèques, nous allons démarrer le scan des réserves des livres récents* ». Décidément, rien n'arrête Google ! Sous le prétexte de proposer un outil de recherche de livres le plus large possible, le moteur reprend l'indexation des bibliothèques des universités de Stanford et du Michigan. Et peu importe qu'aux Etats-Unis l'*Authors Guild* (le syndicat des auteurs) et l'*American Association Publishers* (l'association des éditeurs) poursuivent Google pour violation des règles de copyright ! En août dernier, le moteur avait interrompu l'indexation des livres afin d'accorder aux auteurs et éditeurs une option d'interdiction de scan. Mais le délai est passé, et Google semble désormais considérer qu'en l'absence de réaction des ayants droits, un livre peut être indexé dans sa base. Même s'il fait l'objet d'un copyright ! Adam Smith affirme que le focus du projet porte sur les livres qui sont uniques dans les bibliothèques. À savoir ceux qui sont tombés dans le domaine public, qui sont devenus orphelins (inactifs) ou qui ne sont plus imprimés. Mais nos tests sur Google Print (*lire nos articles*) révèlent que ce sont systématiquement des livres récents qui figurent en tête des résultats du moteur, et sur plusieurs pages? Google ne pourra pas cacher longtemps la finalité publicitaire de Google Print. Chercher un livre, certes, mais surtout proposer en priorité à l'internaute des livres qui font l'objet d'un copyright, et le renvoyer vers des sites marchands comme amazon.com !